Le maire demande au conseil municipal de valider ce nouveau code service pour l'encaissement des titres de recettes des baux paramédicaux, dont ceux du 2 impasse des Roquettes.

Après délibération,

19	Pour	
0	Contre	
0	Abstention	
19	Votants	

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création du code service « 4 : baux paramédicaux ».

La secrétaire de séance,

V.DALBIN

Le Maire,

MAIRIE DE FLAMANVILLE
50340

F.BRISSET

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D086-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

2026/118
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 7.1 : Décisions budgétaires
26.D.086

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 25 septembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 18 septembre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, K. MELIN, P. LEMARCHAND, V. DALBIN, A. LEBOULANGER, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, A. LOUIS, C. VANHECKE, R. LEBARBIER, G. GOURDEL, P. FAUCHON, G. THOMAS-ROUTIER, G. BRISSET.

Pouvoirs : G.GOURDEL donne pouvoir à D.LELUBEZ, A.VAGNER donne pouvoir à R.LEBARBIER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

Finances : création d'un code service pour l'encaissement des baux des kinésithérapeutes.

Dans la logique comptable de la nomenclature M57 et pour les encaissements de titres des locaux professionnels, la commune dispose de « codes services » :

- 1 : AutoFlam
- 2 : EHPAD
- 3 : Santé

Pour rappel, ces recettes sont assujetties à déclaration de TVA.

Ainsi, depuis l'acquisition du bâtiment situé au 2 impasse des Roquettes (anciennement « le Lagon ») accueillant deux kinésithérapeutes et deux infirmières ; le SGC de Valognes demande à la commune de Flamanville de voter la création d'un « code service » n°4 dédié aux baux para-médicaux.

Délibération :

Vu les dispositions de la nomenclature comptable M57 relatives aux encaissements des baux,

Considérant qu'il convient de créer un nouveau code service pour les baux paramédicaux,

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20260925-26D086-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026